



N°/2026

4, rue de la mairie – 82410 SAINT- ETIENNE-DE-TULMONT

tél : 05.63.64.50.57

www.saint.etienne.de.tulmont.fr

mairie@saint-etienne-de-tulmont.fr

FORMULAIRE DE RESERVATION DE SALLE MUNICIPALE

Formulaire à déposer au moins 15 jours avant la date prévisionnelle de réservation de salle, avec la copie de la carte d'identité, la date de dépôt en mairie faisant foi.

Ce document n'est pas une réponse à votre demande. Il faut attendre le courrier réponse du Service Location de Salles.

Afin de répondre à votre demande, les champs marqués d'un astérisque(*) doivent être obligatoirement remplis.

DEMANDEUR

Entité * :	☐ Particulier	
	☐ Entreprise	
	☐ Association communale	
	☐ Association extérieure	
	☐ Autre	
	—	
Nom entité* :		
Nom * :		Prénom * :
Fonction :		
Adresse* :		
CP* :		Ville* :
Téléphone* :		Portable* :
Courriel* :		
Compagnie d'assurance :		N°police :

MANIFESTATION

Objet de votre demande (réunion, assemblée générale, loto, mariage...)* :			
Date souhaitée* :			
En cas d'indisponibilité, merci d'indiquer d'autres dates qui vous conviendraient :			
Créneaux horaires* :	Heure de début :	Heure de fin :	
Nombre de participants (organisateur(s) inclus)* :			
Restauration* :	☐ oui	☐ non	Nombre de personnes :
Si oui :	☐ Buffet froid	☐ Traiteur (repas chaud)	☐ Autre :
Apéritif* :	☐ oui	☐ non	
Demande d'autorisation de débit de boissons temporaire * : ☐ oui ☐ non			

Tables* :	☐ oui	☐ non	Nombre :	
Chaises* :	☐ oui	☐ non	Nombre :	
Scène* :	☐ oui	☐ non		
Sonorisation* :	☐ oui	☐ non		
	☐	☐		

A réception du formulaire, le service gestionnaire prendra contact avec vous sous 5 jours pour confirmer la réservation de la salle ou, le cas échéant, vous proposer d'autres dates.

Un chèque de caution pour la salle (1000 €) devra être déposé obligatoirement en mairie au moins 15 jours avant la date de la manifestation accompagné **d'une attestation d'assurance de responsabilité civile** précisant le nom de la salle occupée, le jour et les horaires de la manifestation. Un état des lieux entrant et sortant sera établi avec les services de la mairie.

Un chèque de caution pour la sono (2000 €) devra être déposé obligatoirement en mairie au moins 15 jours avant la date de la manifestation.

A tout moment, la commune reste PRIORITAIRE de l'utilisation des salles municipales, au titre de l'intérêt général, même celles-ci ont été préalablement réservées.

Je soussigné(e), auteur de la présente demande :

- certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,
- m'engage à respecter le règlement intérieur de la salle qui aura été mise à ma disposition et en accepte les conditions.

Nom :

Prénom :

A _____, Le

Signature,

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Cadre réservé à l'administration	Nom et Visa de l'élu
Date de dépôt de la demande :	
Date de validation :	
Suite à la demande : ☐ Accord ☐ Non accordé	
Salle mise à disposition :	
Réservation à titre : ☐ Gratuit ☐ Payant - Montant : €	